

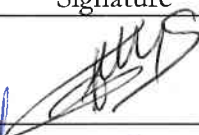
Séance de Conseil Municipal du 10 Juillet 2025

Séance de Conseil Municipal

10 Juillet 2025

Séance de Conseil Municipal du 10 Juillet 2025

Liste des conseillers municipaux présents

Conseil Municipal		Signature
FERRIERE	Gérard	
SURRE	Alexandra	
MICHARD	Frédéric	
ANDRE	Pierre	Excuse'
AUBERGER	Josiane	
BATISSE	David	
CHANDAT	Nicolas	
MARTIN	Brigitte	
MEYRONNEINC	Angélique	
MINAUD	Catherine	Excusée
NOWAK	Dominique	Ab
POMMEREUL	Sébastien	Excuse'
SIMONIN	Matthieu	
TOURNU	Marie-Béatrice	Excusée

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de Mr FERRIERE Gérard, Maire.

Date de la convocation : 04.07.2025

Présents : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHARD Frédéric - Mme AUBERGER Josiane - Mr BATISSE David - Mme MARTIN Brigitte - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mr SIMONIN Matthieu.

Procurations : Mr ANDRE Pierre à Mme MARTIN Brigitte - Mme MINAUD Catherine à Mr SIMONIN Matthieu - Mr POMMEREUL Sébastien à Mr FERRIERE Gérard - Mme TOURNU Marie-Béatrice à Mr MICHARD Frédéric.

Absents excusés : Mr ANDRE Pierre - Mme MINAUD Catherine - Mr POMMEREUL Sébastien - Mme TOURNU Marie-Béatrice

Absent : Mr CHANDAT Nicolas - Mr NOWAK Dominique.

Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Le quorum est atteint.

En application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SURRE Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des observations relatives au procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance du 30 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour « Décisions modificatives ».

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le point « Décisions modificatives » est ajouté en n°1.

ORDRE DU JOUR

1. Décisions modificatives
2. Rénovation logements communaux
3. Bail location logement 5 Avenue du 08 mai 1945
4. Informations
5. Questions diverses

PROCES-VERBAL

1. Décisions modificatives

Commentaires :

Monsieur le Maire rend explication au conseil municipal que lors de la dernière séance, le conseil municipal a décidé de prendre en charge l'avance des frais du diagnostic pollution de l'usine relais et de retenir l'entreprise Diag Sol pour un montant de 6 120 €.

Il convient de prévoir les crédits nécessaires sur le budget annexe Usine relais par le biais du budget principal, en prenant deux décisions modificatives ;

- Budget principal :
 - o Article 6541 : - 6 500 €
 - o Article 65736221 : + 6 500 €
- Budget Usine Relais :
 - o Article 617 : + 6 500 €
 - o Article 75361 : + 6 500 €

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mr Michard précise que l'entreprise intervient la semaine du 14 juillet pour un rendu de rapport prévu courant août.

2. Rénovation logements communaux

Commentaires :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la validation de la phase APS, Mme Laprugne a fait parvenir la phase APD.

Cet APD a été étudié en commission des travaux. Aucune nouvelle modification a été apportée suite à l'APS.

Mme Laprugne a répondu aux interrogations posées par la commission des travaux.

- Précision sur la dépose des menuiseries extérieures : il s'agit bien uniquement du remplacement des fenêtres simple vitrage et volets de la façade arrière
- antenne en façade : il est bien prévu de la positionner à l'arrière
- pompe à chaleur : il s'agit d'une erreur de saisie "copier/coller". Les 2 logements seront chauffés par des panneaux rayonnants.

En ce qui concerne la pompe à chaleur présente, elle n'est pas touchée car elle alimente uniquement le cabinet du médecin.

Le document a été rectifié en ce sens.

Pour résumé, le projet consiste en la rénovation complète des 2 logements :

- ✓ Remplacement isolation combles
- ✓ Démolition doublages, plafonds et cloisons

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

- ✓ Nouvelle distribution des pièces, isolation des murs extérieurs, plafonds
- ✓ Remplacement menuiserie bois simple vitrage, mis en place de barre d'appui 1m de haut balcon compris
- ✓ Remplacement porte d'entrée
- ✓ Réfection parquet finition huilé, sol pvc dans WC, buanderie, chambres, sdb,
- ✓ Réfection des équipements sanitaires
- ✓ Finitions tv
- ✓ Peintures
- ✓ Chauffage individuel, vmc, électricité

Le montant estimatif des travaux s'élève à 202 200 € HT.

L'écart de 1 800 € entre l'APS et l'APD se justifie par un métrage plus affiné lors de la phase APD et la mise à jour des prix.

L'option n°1 : remplacement des trois fenêtres compris tablettes dans la cage d'escalier = 3 600 € HT

L'option n° 2 : peinture cage escalier sur les 3 niveaux = 7 500 € HT

L'option n° 3 : peinture des volets bois façade avant = 3 000 € HT

La commission des travaux ne souhaite pas prendre ces options.

Un chiffrage pourra être demandé lors des travaux. Et concernant les mises en peinture, elles pourront être réalisées par les agents techniques.

Concernant les honoraires de maîtrise d'œuvre, le montant estimatif des travaux étant conforme à l'estimation du marché, les honoraires ne sont pas actualisés.

Au stade APD, l'enveloppe globale prévisionnelle du projet est de 226 782.50 € HT et se répartit comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 18 000 €
- Etudes : 6 582.50 €
- Travaux : 202 200 €

Monsieur le maire propose de :

- Valider l'Avant-Projet Définitif pour un montant de travaux de 202 200 € HT soit 242 640 € TTC
- De ne pas retenir les options
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises
- D'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à cette opération

Monsieur le maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

3. Bail location logement 5 Avenue du 08 mai 1945

Commentaires :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise en location du logement, Mr Ali DEBARRA domicilié à Cosne d'Allier est intéressé pour le louer.

Il propose :

- ✓ D'accepter la demande de location à compter du 15 juillet prochain
- ✓ De demander une caution d'un mois de loyer
- ✓ De l'autoriser à signer le bail ainsi que tous documents relatifs à cette location

Mr le Maire procède au vote :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. Informations

- ✓ Arbres morts à la Pépinière : Mr Michard propose de les abattre et d'en replanter des nouveaux.
-

5. Questions diverses

- Mme Auberger demande les effectifs de rentrée scolaire :
 - 92 élèves inscrits à ce jour.
 - Mr Michard demande s'il a été vérifié auprès du secrétariat si des subventions ont été versées à des associations sans la production du bilan comptable :
 - au moins une association, à vérifier si d'autres sont dans le même cas.
- Il souligne que cette condition avait été décidé en début de mandat et demande pourquoi cette décision n'a pas été appliqué.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

DELIBERATIONS

Délibération n°57/2025 : Décision modificative n°1 – Budget principal

Déposée en Préfecture le 11.07.25

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Objets : crédits usine relais diagnostic pollution**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	-6 500,00		
65736221 (65) : Non dotés de la personnel	6 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Délibération n°58/2025 : Décision modificative n°1 – Budget usine relais

Déposée en Préfecture le 11.07.25

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Objets : Crédits diagnostic pollution**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
617 (011) : Etudes et recherches	6 500,00	757361 (75) : Collectivité de rattachement	6 500,00
	6 500,00		6 500,00
Total Dépenses	6 500,00	Total Recettes	6 500,00

Délibération n°59/2025 : Rénovation logements communaux 18 Avenue Victor Hugo - Approbation phase Avant-Projet Définitif

Déposée en Préfecture le 11.07.25

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Par délibération n°49/2025 du 30 Juin 2025, le conseil municipal a validé l'Avant-Projet Sommaire du projet de rénovation des logements communaux sis 18 Avenue du 08 Mai 1945 pour un montant prévisionnel de travaux de 200 400 € HT.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'Avant-Projet Définitif concernant ce projet.

Le coût estimé des travaux en phase APD s'élève à 202 200 € HT.

L'architecte a également chiffré les options demandées :

- option n°1 : remplacement des trois fenêtres compris tablettes dans la cage d'escalier = 3 600 € HT
- option n° 2 : peinture cage escalier sur les 3 niveaux = 7 500 € HT
- option n° 3 : peinture des volets bois façade avant = 3 000 € HT

Après étude du dossier par la commission des travaux en date du 07 Juillet 2025, la notice « lot chauffage électrique » a été modifiée.

Au stade APD, l'enveloppe globale prévisionnelle du projet est de 226 782.50 € HT et se répartit comme suit :

- Maîtrise d'œuvre : 18 000 €
- Etudes : 6 582.50 €
- Travaux : 202 200 €

Concernant les frais de maîtrise d'œuvre, le montant estimatif des travaux étant conforme à l'estimation du marché, les honoraires ne sont pas actualisés.

Vu l'Avant-Projet Définitif,

Vu l'avis de la commission des travaux,

CONSIDERANT que l'Avant-Projet Définitif du projet de rénovation des logements communaux sis 18 Avenue Victor Hugo est jugé conforme aux attentes de la commune,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ DE VALIDER l'Avant-Projet Définitif pour un montant de travaux de 202 200 € HT
 - ✓ DE NE PAS RETENIR les options
 - ✓ D'AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises
 - ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.
-

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

**Délibération n°60/2025 : Location du logement communal
sis 5 Avenue du 08 Mai 1945**

Déposée en Préfecture le 02.07.25

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Considérant à la mise en location du logement sis 5 Avenue du 08 Mai 1945,

Vu la délibération n°48/2025 fixant le prix du loyer,

Considérant la demande de Mr Ali DEBARA domicilié 57 Avenue de la République à Cosne d'Allier souhaitant prendre en location le logement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de louer le logement communal à Mr Ali DEBARA à compter du 15 juillet 2025.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité :

- ✓ ACCEPTE la demande de location de Mr Ali DEBARA du logement sis 5 Avenue du 08 Mai 1945 à compter du 15 juillet 2025
- ✓ DEMANDE une caution égale à un mois de loyer
- ✓ AUTORISE Monsieur le maire à signer le bail ainsi que tous documents relatifs à cette location

Séance de Conseil Municipal du 10 Juin 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU 10/07/2025

57/2025	Décision modificative n°1 - Budget principal	Approuvée
58/2025	Décision modificative n°1 - Budget Usine relais	Approuvée
59/2025	Rénovation logements communaux 18 Avenue Victor Hugo – Approbation phase Avant-Projet Définitif	Approuvée
60/2025	Location du logement communal sis 5 Avenue du 08 Mai 1945	Approuvée

Présents : Mr FERRIERE Gérard - Mme SURRE Alexandra - Mr MICHARD Frédéric - Mme AUBERGER Josiane - Mr BATISSE David - Mme MARTIN Brigitte - Mme MEYRONNEINC Angélique - Mr SIMONIN Matthieu.

La secrétaire de séance,



A. SURRE

Le Maire,



G. FERRIERE